

ASSEMBLEE GENERALE
MISSION LOCALE DU MEDOC
16 MARS 2017 – 18 HEURES
LESPARRE MEDOC

Le Président, Jean Jacques CORSAN ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

Il précise l'ordre du jour de l'Assemblée qui doit statuer sur le budget prévisionnel 2017 et aborder d'éventuelles questions diverses.

Le Président expose les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du budget prévisionnel notamment dans le manque de lisibilité des dispositifs et/ou subventions à venir. Les contraintes électorales pesant ainsi sur le fonctionnement en 2017.

Il évoque particulièrement le dispositif des Emplois Avenir qui a été un réel succès sur notre territoire. Les objectifs ont été atteints, toutefois nous manquons totalement de projection quant à son devenir.

Monsieur Jean Jacques CORSAN laisse la parole à Monsieur Gérard GONZALEZ qui va présenter le budget prévisionnel 2017 d'un montant de 1 004 193.00 €.

Il fait lecture des produits, précisant que face aux incertitudes, les ressources ont été reprises à l'identique de 2016.

Les charges sont également détaillées et ont été évaluées en fonction du compte de résultat 2016.

Le Trésorier finalise ainsi la présentation du budget et questionne l'assemblée quant à d'éventuelles demandes de précision.

Aucune question n'étant soulevée, le Président met au vote. Le budget prévisionnel 2017 est adopté à l'unanimité.

Afin d'informer l'Assemblée sur certaines thématiques en charge de la Mission Locale, Monsieur Jean Jacques CORSAN demande à Monsieur Jean Marie FOURNIER, Animateur de l'Espace Métiers Aquitaine de Lesparre (EMA) d'intervenir pour une brève présentation du dispositif.

Celui-ci en rappelle la mission principale : développer la connaissance sur les métiers, optimiser les mécanismes d'orientation professionnelle et rendre plus lisible l'offre de services du territoire.

Le Président évoque ensuite un problème récurrent en Médoc, celui de la mobilité. Il donne la parole à Madame Cécile BAILLON, Conseillère en charge de la thématique Mobilité au sein de la Mission Locale.

Celle-ci présente entre autres programmes, le dispositif ERASMUS qui permet à des jeunes inscrits à la ML du Médoc en partenariat avec la Maison Familiale et Rurale de Lesparre Médoc de bénéficier d'un séjour dans un pays de l'Union Européenne pour une durée de 3, 6 ou 9 mois, en stage en entreprise, dans le domaine professionnel choisi par le jeune.

Objectifs :

- acquérir ou améliorer son niveau de langue (anglais)
- acquérir de l'expérience professionnelle
- acquérir de l'autonomie et grandir
- apporter à son CV une expérience supplémentaire

Aucune question ou remarque n'étant formulée, Monsieur Jean Jacques CORSAN clôt la séance en renouvelant ses remerciements à l'Assemblée.